

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
7 décembre 2021

Date d'affichage :
17 décembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 13 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Lionel DUTRIAUX

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021**

QUESTION N° 11

**OBJET : Réfection des toitures du groupe scolaire P. Brossolette :
délégation de signature (article L2122-21-1 du CGCT).**

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et
embellissement de la ville » qui s'est réunie le 30 novembre 2021, et
par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le
2 décembre 2021.**

La réfection des toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette comprend la réfection des toitures terrasses et le remplacement des toitures courantes en plaques ondulées amiantées par des panneaux sandwich métalliques de couverture isolés grâce à de la laine de roche.

Ces travaux devaient être phasés sur 3 années, 2021, 2022 et 2023 et ils étaient estimés globalement à 690 000 € HT.

En 2021, les travaux réalisés correspondent à la réfection des toitures terrasse des écoles maternelles et élémentaire et de la dépose et l'évacuation des tuiles amiantées des toitures courantes de l'école élémentaire. Le coût des travaux à la signature des marchés s'élevait à :

- Lot 01 étanchéité : 250 633 € HT
- Lot 02 désamiantage : 34 161.38 € HT

Au regard des difficultés rencontrées cette année et notamment les intempéries de cet été, il a été décidé de réaliser tous les travaux restants sur 2022, ce qui implique de réaliser les travaux en site occupé.

Ainsi sont prévus :

- la dépose des toitures amiantées
- la pose de toitures en panneaux sandwich

Les travaux seront réalisés en deux phases, afin d'avoir des zones de travaux parfaitement étanches.

Parallèlement il conviendra de louer des bâtiments modulaires pour permettre le déménagement de 4 classes dont les toitures seront traitées.

COMMUNE DE RIOM

Les travaux de désamiantage de la couverture et de remplacement par des panneaux sandwich sont estimés par la maîtrise d'œuvre à 485 000 € HT.

Le coût de la location des bâtiments modulaires est estimé à 90 000 € HT (pose, raccordement, dépose, location de 6 mois). A titre prévisionnel, une tranche optionnelle sera prévue en cas de retard dans la réalisation des travaux en lien avec des possibles difficultés d'approvisionnement. Celle-ci est estimée à 12 000 € HT pour une durée supplémentaire de location de 2 mois.

Afin d'attribuer les marchés dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales de signer les marchés.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ces décisions en vertu de l'article L 2122-21-1 du CGCT.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 décembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL